

L'immigration yougoslave en France, 1974-1981

Cadre international, politiques d'intégration
et politiques migratoires ambiguës

MARION ROUDY

Résumé

De 1974 à 1981, la France de Valéry Giscard d'Estaing et la Yougoslavie de Tito mènent toutes deux des politiques extérieures indépendantes dans un contexte de luttes d'influence entre l'Ouest et l'Est. Depuis le XIX^e siècle, des Yougoslaves immigrent en France ; les politiques migratoires mises en place dans les années 1970 freinent la politique d'accueil française et entraînent des relations complexes entre les différentes générations de migrants. Les stéréotypes produits par la société française ignorent la diversité des identités yougoslaves et participent à une stigmatisation des migrants.

Mots-clés : Migration yougoslave – Relations diplomatiques – France-Yougoslavie – Processus d'assimilation – Identités.

Abstract

Yugoslavian immigration in France (1974-1981): international framework, ambiguous migration and integration policies

From 1974 to 1981, Valéry Giscard d'Estaing's France and Tito's Yugoslavia both pursued independent foreign policies in the context of West and East power struggles. Since the nineteenth century, Yugoslavs have immigrated to France; migration policies implemented in the 1970s continue to hamper French policies toward migrants and produce complex relationships between the different generations of immigrants. Stereotypes produced by the French society disregard the diverse Yugoslav identities and contribute to the stigmatization of migrants.

Keywords: *Yugoslavian migration – Diplomatic relations – France-Yugoslavia – Assimilation process – Identities.*

Au début des années 1970, la Yougoslavie de Tito a affirmé son indépendance à l'égard de l'Union soviétique¹. Non alignée, elle mène depuis 1948 une politique originale à l'intérieur de ses frontières : socialiste et autogestionnaire. À la même époque, le président français Valéry Giscard d'Estaing affirme l'émancipation de la France au sein du camp occidental grâce à une politique culturelle et économique indépendante des États-Unis, héritée de De Gaulle. Étudier les mobilités franco-yougoslaves dans le contexte historico-économique des années 1970 permet de remettre en perspective les représentations et les binarités qui ont marqué ces années de construction d'une communauté européenne : le partage Ouest-Est, la société de départ et celle d'arrivée, l'émigration et l'ascension sociale ; autant de réflexions qui sont au cœur de l'actualité. La question migratoire récente met sur le devant de la scène internationale européenne l'espace balkanique. Les frontières dont la disparition était promue par l'idée d'une union européenne, ressurgissent de façon violente par l'édification de murs et la mise en œuvre au niveau national de politiques migratoires restrictives.

Pierre Sebilliau, ambassadeur de France en Yougoslavie de 1974 à 1976, rappelle, dans un de ses courriers, que l'émigration des Yougoslaves en France s'est faite en trois vagues². Au XIX^e siècle, les paysans et éleveurs slaves du Sud quittaient leur pays natal pour venir travailler dans les bassins miniers en France³. Cette première vague d'émigration,

¹ Cet article a été conçu à partir du mémoire réalisé dans le cadre d'un Master 2 réalisé sous la direction d'Antoine Marès, « Les relations franco-yougoslaves sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) », soutenu en 2015 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

² AMAE (Nantes), Série B, Belgrade Légation et ambassade, versement des années 1976-1981, carton 129. Courrier de Pierre Sebilliau, ambassadeur de France en Yougoslavie à Jean Sauvagnargues, ministre des Affaires étrangères, intitulé : « Le double visage de l'émigration yougoslave » datant du 14 mai 1975.

³ Sanja Boskovic, « L'émigration yougoslave à Paris : entre intégration et exclusion », *Les Cahiers du MIMMOC* [en ligne], janvier 2006, p. 2.

économique, s’est achevée au tournant du siècle. Puis, une deuxième, davantage politique, a débuté dès le début du xx^e siècle pour s’étendre jusqu’aux premières années de l’établissement du régime titiste. À cette époque, la France jouait « un rôle important dans la vie politique et culturelle de la Yougoslavie⁴ », ce qui explique son attractivité notamment chez les intellectuels et artistes yougoslaves. Par exemple, Ivan Meštrović (1883-1962), sculpteur d’origine croate, a travaillé auprès de Rodin à Paris de 1907 à 1909 et a exposé dans les grands salons parisiens. Au total, 1 250 000 ressortissants yougoslaves ont quitté leur pays d’origine dans l’entre-deux-guerres pour s’installer en Europe, en Amérique ou en Océanie. À partir des années 1960, l’émigration yougoslave est à nouveau économique ; c’est la troisième vague d’émigration des Yougoslaves vers la France. Un chômage latent en Yougoslavie aurait provoqué le départ d’un million de travailleurs temporaires ou saisonniers à l’étranger dont 85 000 seraient arrivés en France⁵. L’analyse des archives diplomatiques et présidentielles de 1974 à 1981 relatives aux relations franco-yougoslaves démontre des disparités entre les différentes catégories d’immigrés yougoslaves installés en France. Certains bénéficieraient du statut de réfugié⁶ (environ 15 000⁷) tandis que les travailleurs temporaires ou saisonniers seraient la cible des politiques migratoires restrictives françaises mises en place dès 1974. Comment la perception de l’identité yougoslave est-elle tributaire de la conjoncture économique et transparaît-elle dans le discours diplomatique des années 1970 ? Interroger la mise en

⁴ *Ibid.*, p. 3

⁵ *Ibid.*

⁶ L’article 1 de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés définit un réfugié comme une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d’être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner.

⁷ AMAE (Nantes), Courrier de Pierre Sebilleau..., *op. cit.*

place des politiques migratoires restrictives par la France permet de mettre en exergue leurs contradictions avec les déclarations d'intention d'ouverture des frontières au niveau européen et leur ancrage dans un modèle assimilationniste qui occulte les différentes migrations politiques et économiques des Yougoslaves.

Lier discours politique libéral européen et applications législatives restrictives françaises

Les années 1970 en Europe sont marquées par une reconfiguration des flux migratoires. La crise économique et financière provoquée par les chocs pétroliers de 1973 et 1979 s'accompagne d'une hausse du chômage qui entraîne une migration économique des Yougoslaves vers les pays d'Europe occidentale, notamment l'Allemagne et la France. Les États d'immigration comme la France, renforcent leurs mesures protectionnistes, ce qui a pour conséquence le renvoi et le refoulement aux frontières de nombreux Yougoslaves.

Pourtant les dispositifs des Conférences sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Helsinki en juillet 1975 et à Belgrade en octobre 1977 ont mis en place un premier cadre législatif relatif aux migrations européennes en vue de faciliter la mobilité et la circulation des hommes et surtout le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine en Europe. Finalement, les mesures adoptées par l'Acte final ne sont jamais réellement appliquées par les pays d'immigration.

Les politiques migratoires menées par les pays d'Europe occidentale entrent en contradiction avec les dispositions prises à Helsinki et Belgrade. La France, par exemple, signataire de l'Acte final, prend dans le même temps des mesures visant à une réduction et une restriction légale de l'accueil des migrants. Un secrétariat d'État à l'immigration, confié à Paul

Dijoud⁸, est créé en juin 1974 avec l'objectif de maîtriser les flux migratoires. En juillet 1974, le Conseil des ministres « entérine la décision de suspendre l'immigration, et elle seule⁹ ». De manière plus spécifique, quelques mois auparavant, le renvoi d'immigrants yougoslaves à la frontière française provoque un malaise. L'ambassadeur de France à Belgrade, Pierre Sebillé, s'exprime aussi sur les dispositions de l'Acte final : « En effet, depuis l'été dernier, l'ambassade est saisie de nombreuses plaintes émanant de Yougoslaves refoulés à la frontière française dont la bonne foi ne peut être *a priori* suspectée¹⁰ ». L'arrestation des Yougoslaves par les services de police français contrevient aux injonctions d'Helsinki.

La politique migratoire menée en France par Paul Dijoud de 1974 à 1977 poursuit deux objectifs qui mêlent l'insertion et la répression. D'une part, les immigrés résidant en France qui souhaitent repartir reçoivent une aide financière au retour. D'autre part, l'assimilation est favorisée pour ceux qui veulent rester, et paradoxalement compensée par le développement des cours de langue d'origine à l'école élémentaire et au collège¹¹ « destin[é]s à des élèves migrants¹² » supposés retourner dans leur pays d'origine. Dans les années 1970, ce système évolue « dans le cadre d'une politique d'inspiration européenne de développement de l'enseignement des

⁸ Secrétaire d'État à l'Immigration auprès du ministre du Travail du 27 mai 1974 au 25 août 1976 au sein du gouvernement de Jacques Chirac sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

⁹ Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Éditions Calman-Lévy, 1991, p. 113.

¹⁰ AMAE (Nantes), Série B, Belgrade Légation et ambassade, versement des années 1976-1981, carton 240. Courrier n° 005/EU de Pierre Sebillé, ambassadeur de France en Yougoslavie à Michel Jobert, ministre des Affaires étrangères, intitulé : « La situation économique en Europe et l'émigration des travailleurs : réactions yougoslaves » datant du 17 janvier 1974.

¹¹ Patrick Weil, *La France et ses étrangers...*, *op. cit.*, p. 119.

¹² Marie-Madeleine Bertucci et Colette Corblin, « Présentation », *Le français aujourd'hui*, mars 2007, n° 158, p. 3-6.

langues¹³ », l'enseignement de la langue d'origine devient l'enseignement d'une langue vivante à part entière : « L'enseignement *dans* ou *de* la langue d'origine comme moyen de valoriser l'appartenance ethnique des enfants des minorités est incontestable : si on enseigne une langue, ou dans une langue, c'est qu'on lui attribue de la valeur¹⁴ ». Trois circulaires sont promulguées par le ministère de l'Éducation nationale de 1977 à 1978 en faveur de l'enseignement des langues yougoslaves. La circulaire n° 76-128 du 30 mars 1976 prévoit pour les élèves qui le désirent, un enseignement de trois heures de cours par semaine en serbo-croate, slovène et macédonien. L'importance de l'enseignement de ces langues, ainsi que la valeur qui leur est accordée par les acteurs des relations culturelles franco-yougoslaves, participe à la diffusion des idées et à la connaissance de l'Autre tout en renforçant le lien entre langue et identité.

L'émigration yougoslave et l'assimilation à la française : intégration, rejet et mise sous tutelle du pays d'accueil

Le processus d'assimilation favorisé par la France au xx^e siècle correspond à une adhésion presque totale par les immigrants aux valeurs, aux normes et aux principes prônés par la société française au-delà de leurs groupes sociaux d'appartenance comme la religion, le politique, l'ethnie, la langue, etc. Il suppose l'adhésion des citoyens à un projet commun qui est défini par la communauté des citoyens elle-même représentée par la nation. Ce projet commun comprend l'identité nationale, le fait d'être français ou de se sentir français. Les relations sont complexes entre immigration et identité notamment pour la communauté yougoslave en France. L'identité yougoslave est hétérogène, à peine 2 % de la

¹³ Silvia Lucchini, « L'enseignement des langues d'origine, à quelles conditions ? », *Le français aujourd'hui*, mars 2007/3 (n° 158), p. 11.

¹⁴ *Ibid.*

population du pays y adhère selon les recensements¹⁵. En Yougoslavie, six peuples sont reconnus par le régime, appelés *narod* (nation) : Serbes, Croates, Slovènes, Monténégrins, Macédoniens, Musulmans (depuis 1968). Les *narodnost* (nationalités) sont considérées comme des peuples minoritaires : Hongrois, Roms, Valaques, Albanais, Kossovars, etc. L'exigence d'intégration par le modèle assimilationniste à la française bouscule les schémas d'appartenance identitaire des migrants. Tito valorise la coexistence de l'identité yougoslave et des identités nationales, au sens de *narod*, chez un même individu. En revanche, le statut d'immigré en France conduit l'individu à renoncer à ses identités d'origine au profit d'un sentiment d'appartenance à la société française. Les différents parcours migratoires de ces Yougoslaves sont facteurs de tensions dans la communauté. Gérard Noiriel considère la nation comme un espace d'« enjeux de lutte¹⁶ ». Par exemple, les migrants économiques des années 1970 sont plutôt « méfiants et prudents¹⁷ » vis-à-vis des émigrés politiques arrivés dans les années 1945-1950. Les uns comme les autres s'excluent. Pour les émigrés politiques notamment croates, les Serbes ont été « endoctrinés par l'idéologie officielle et envoyés contre les émigrés politiques¹⁸ ». Certains s'imaginent même qu'ils ont émigré dans le but « de donner [à l'État yougoslave] des renseignements les concernant¹⁹ ».

La distinction entre les différentes nationalités composant la Yougoslavie n'est pas perçue par les Français à l'époque. Pourtant leur immigration revêt des dimensions différentes suivant leur nationalité. Les immigrés économiques yougoslaves sont principalement serbes et les immigrés politiques yougoslaves sont majoritairement croates. Souvent hostiles au

¹⁵ Muhamedin Kullashi, *Effacer l'autre. Identités culturelles et identités politiques dans les Balkans*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 17.

¹⁶ Gérard Noiriel, *Population, immigration et identité nationale en France XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992, p. 36.

¹⁷ Sanja Boskovic, « L'émigration yougoslave à Paris... », *op. cit.*, p. 4

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

régime titiste, les Croates installés en France sont associés aux partisans du mouvement oustacha dans l'imaginaire collectif français. Pourtant, un rapport de l'ambassade de France en Yougoslavie établi sur la base de données rassemblées par Radovan Stijacić, secrétaire fédéral de l'Intérieur yougoslave, évalue en 1970 leur nombre à « 5 000 ou 6 000 émigrés politiques réellement hostiles au régime de Tito en France²⁰ » sur un total de 15 000 émigrés politiques yougoslaves depuis 1945. Les Oustachis au pouvoir pendant la Seconde Guerre mondiale, avaient instauré un régime fasciste de 1941 à 1945. À la Libération, en 1945, une épuration massive des collaborateurs oustachis provoque l'exil de ces Croates. En effet, les Croates fascistes sont très minoritaires et se différencient clairement des nationalistes prônant l'indépendance de la Croatie. Une communauté de Croates en France organise la dissidence contre le régime titiste notamment par la diffusion de tracts politiques et lutte contre l'amalgame avec les Oustachis.

Si l'on parle volontiers en France de l'extrémisme et de l'irrédentisme des Croates, c'est parce qu'ils refusent toute oppression, toute discrimination et toute subordination idéologiques et nationales sur leur propre sol. Les Croates récusent la référence continuelle aux mouvements terroristes. L'actuelle dissidence croate est autochtone, nationale et attachée aux valeurs libérales, elle est la réponse actuelle à la dictature totalitaire et à la discrimination nationale, de générations nées sous le communisme, qui en ont mesuré la cruauté²¹.

Cependant, une tentative d'assassinat contre le vice-consul yougoslave, Mladen Djogović, à Lyon le 29 mars 1975, place les Oustachis et leurs actes terroristes de nouveau au cœur de l'actualité. En 1975, Radovan Stijacić évalue les actes de violences perpétrés par la communauté oustachie présente en France :

²⁰ AMAE (Nantes), *Courrier de Pierre Sebilleau...*, *op. cit.*

²¹ Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, tract croate de 1979.

Cette hostilité, surtout celle des Oustachis, s'est manifestée de façon quasi ininterrompue par des attentats à la bombe contre bureaux de voyages, consulats, missions et ambassades yougoslaves à l'étranger. Parmi les attentats les plus spectaculaires figurent l'assassinat d'un ambassadeur à Stockholm en 1971, l'explosion d'un avion de la JAT [compagnie aérienne yougoslave] et une prise d'otages à l'aéroport de Malmö en 1972, enfin le 29 mars dernier, la tentative d'assassinat à Lyon²².

Les luttes des Croates en France oscillent entre des revendications politiques violentes formulées par ceux qui se réclament des Oustachis et une forte volonté de créer une contestation politique qui soit autonome des mouvements fascistes. Ces luttes produisent une mutation de leur identité collective²³ prouvant que l'identité est mouvante et dynamique. Les identités croates, oustachies et yougoslaves sont différentes et contradictoires. Les discours diplomatiques occultent les nationalités minoritaires composant la Yougoslavie, elles sont amalgamées à l'identité unificatrice yougoslave.

Enfin, contrairement aux idées reçues, partir en migration n'est pas forcément synonyme d'autonomisation, de liberté et de réussite sociale et économique pour les Yougoslaves arrivés en France. Parfois, la libération de certaines contraintes comme le chômage ou la censure politique est corrélée avec de nouvelles mises sous tutelle des migrants. D'une part, le contrôle de l'État dans lequel ils se trouvent stigmatise et contraint par des lois migratoires restrictives (quotas, fermetures des frontières, etc.). Certains migrants se retrouvent dans l'irrégularité, c'est-à-dire sans papier administratif du pays d'accueil, et doivent « lutter pour avoir le droit à la

²² AMAE (Nantes), Série B, Belgrade Légation et ambassade, versement des années 1976-1981, carton 129. Courrier de Pierre Sebilleau, *op. cit.*

²³ Concept développé par le sociologue et chercheur anglais Stuart Hall (1932-2014), fondateur des *British Cultural Studies* (avec Raymond Williams et Richard Hoggart).

mobilité internationale²⁴ ». D'autre part, si l'immigrant travaille, l'exploitation des employeurs s'ajoute à la crainte d'un retour forcé par les autorités. Les Yougoslaves représentent la deuxième part la plus importante des travailleurs clandestins. Ils sont, par exemple, très nombreux dans les confections parisiennes. Ainsi, lorsqu'en 1982, une vague de régularisation est entreprise par le ministère de l'Intérieur français : « Sur 1 020 régularisés 224 étaient des Yougoslaves derrière la Turquie avec 326 Turcs²⁵ ». Arrivés dans les années 1960 en France, ces Yougoslaves ont connu le « stage de clandestinité le plus long²⁶ ». Par conséquent, les migrants passent d'une domination à une autre dans le sens où ils se situent entre « restrictions légales et quête d'autonomie²⁷ ».

Les rapports et les courriers échangés entre l'administration centrale et l'ambassade de France mettent en exergue les différences entre les migrants économiques serbes et les migrants politiques croates. Afin de justifier la fermeture des frontières françaises aux Yougoslaves, l'administration française s'appuie sur cette dichotomie. Tout en affirmant qu'une immigration économique yougoslave est insoutenable face à la crise économique et financière que subit la France entre 1974 et 1981, elle régularise certains travailleurs yougoslaves (ceux des confections de Paris) et en renvoie d'autres à la frontière. De plus, les autorités yougoslaves accusent les immigrés croates présents en France de fomenter des activités terroristes et s'en servent afin d'exercer une pression sur l'administration française dans le but de juger certains immigrés politiques

²⁴ Nasima Moujoud, « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Les cahiers du CEDREF*, n° 16, 2008, p. 57-79.

²⁵ Mirjana Morokvasic, « Le recours aux immigrés dans la confection à Paris : éléments de comparaison avec la ville de Berlin-Ouest », *Études réalisées pour le ministère du Travail et de la Formation professionnelle et la Mission de Liaison interministérielle pour la lutte contre les trafics de main-d'œuvre*, Paris, La Documentation française, 1986, p. 9.

²⁶ *Ibid.*, p. 21.

²⁷ Nasima Moujoud, « Effets de la migration... », *op. cit.*, p.11.

considérés comme dangereux pour l'État yougoslave, voire de les renvoyer. Ainsi, la construction des identités au sein de la communauté yougoslave en France doit-elle prendre en compte les raisons du départ en migration, le processus d'intégration dans le pays d'accueil et les luttes sociales, politiques, administratives pour comprendre les revendications et la place des Yougoslaves en France dans les années 1970.